

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2015**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Vice-président
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Secrétaire
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Membre
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. A. Krasnosselski, président, souhaite la bienvenue au public présent et aux membres de l'assemblée ; il excuse l'absence de Mmes B. Guex-Crosier et S. Schrag et de M. Ph. Heimo ; il ouvre la séance à 20h30.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 16 décembre 2014
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1363 Crédit d'investissement 2015 de CHF 92'000.- destiné à l'étude de l'assainissement du bassin versant du chemin d'Archamps*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication.

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

### **1. Repas des aînés et cadeaux de fin d'année**

Au nom de Mme B. Guex-Crosier, **M. A. Walder** remercie les membres du Conseil municipal qui ont participé au repas des aînés et aidé à son bon déroulement. Malgré les quelques soucis rencontrés, il les remercie également pour la distribution des cadeaux de fin d'année.

### **2. Halle artisanale**

**M. A. Walder** indique que l'appel d'offres pour la construction de la halle artisanale a été mis en ligne sur *SIMAP*, site Internet qui regroupe tous les appels d'offres publiques ; il a également été publié ce jour dans la Feuille d'avis officielle. Le délai de dépôt des offres a été arrêté au 27 avril prochain, le choix de l'entreprise sera fait fin mai et le contrat signé fin juin. Enfin, si tout se passe bien, la construction devrait être terminée au mois d'août 2016.

### **3. Mise à jour du Nant du Maraîchet**

La séance, convoquée par le DETA (département de l'environnement, des transports et de l'agriculture), s'est déroulée le lundi 2 février à la salle polyvalente de Compesières. L'objectif de cette dernière était de donner une information aux propriétaires et aux exploitants des parcelles concernées. **M. A. Walder** signale qu'il a pu constater, au sein du public, une certaine unanimité à l'encontre du projet, dont le coût est évalué entre CHF 500'000.- et CHF 600'000.-. Le département entrera probablement prochainement en contact avec la mairie pour la poursuite du dossier.

### **4. Hangar de Compesières – tags**

**M. A. Walder** et **Mme B. Guex-Crosier** ont récemment rencontré les parents des enfants qui ont fait des tags en divers endroits du hangar de Compesières. Ceux-ci devront remplir une déclaration à leur assurance pour le nettoyage des inscriptions et les enfants, pris en flagrant délit, viendront travailler une demi-journée à la mairie pour des tâches publiques.

### **5. Cimex lectularius – punaise de lit**

**Mme H. Schneuwly** indique que ce fléau est de plus en plus répandu dans les communes genevoises et qu'elle a reçu, à ce sujet, un courrier de l'entreprise Transvoirie. Il s'avère que certains membres de son personnel ont été piqués par des punaises de lit et elle demande, aux habitants de la commune, de respecter certaines consignes lors de la levée des encombrants. Ne s'agissant pas d'un problème d'hygiène publique, la punaise de lit ne pouvant transmettre de maladie grave, le corps médical et les régies ne sont pas tenus de déclarer les cas aux instances publiques. A priori, aucun logement n'est infesté sur la commune ; néanmoins, tous matelas, canapés ou meubles rembourrés susceptibles d'héberger des punaises de lit devront dorénavant être emballés dans un sac en plastique. A cet effet et en cas de demande, Mme H. Schneuwly a commandé divers sacs de taille différente. Une communication sera faite à la population avant la prochaine levée des encombrants qui prendra place le samedi 14 mars prochain.

### **6. Transvoirie – ramassage des encombrants**

**Mme H. Schneuwly** a entendu de nouvelles plaintes relatives au travail de Transvoirie, plus particulièrement lors de la levée des encombrants. Il semblerait qu'après son passage, de nombreux petits déchets, des bris de verre ou encore des bouts de ferraille subsistent. Lors de la dernière levée, soit le 10 janvier 2015, Mme H. Schneuwly a procédé à un contrôle et parcouru les villages de Charrot, Landecy et une majeure partie de Croix-de-Rozon ; elle a pris des photos, fait un rapport et il apparaît que le travail du mandataire a été très bien réalisé. Sur les 9 tonnes de ferraille et d'encombrants collectés, en moyenne, par tournée, elle n'a retrouvé qu'un bout de cintre métallique, 2 vis, un déchet de prise électrique et 2 morceaux de plastique. Elle ajoute qu'elle a entrepris d'effectuer des contrôles plus réguliers ainsi que des entretiens plus fréquents avec les responsables de l'entreprise ; elle ne manquera pas de tenir informés les membres du Conseil municipal de l'évolution de la situation.

## **V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- poursuivi l'analyse des fiches relatives au plan directeur cantonal des cheminements piétonniers et de la mobilité douce,
- préavisé une requête en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

**Mme M. Devins** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance d'un crédit d'étude qui sera prochainement demandé pour l'aménagement de la mairie dans l'ancienne cure,
- repris les dossiers en cours relatifs à l'assainissement de La Bossenaz et du bâtiment du stade Alfred-Comoli.

Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- principalement traité du réaménagement de la déchetterie de Fémé,
- décidé de ne plus traiter de l'Agenda 21 d'ici à la fin de la législature et de se focaliser sur le règlement des déchets.

Commission des finances :

**M. Ch. Hottelier** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. B. Boymond** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris de nouvelles dispositions relatives à l'aménagement de la place De-Brunes,
- parlé du giratoire de Compesières,
- discuté de l'installation de nouveaux catadioptrés au abords du village de Charrot.

Commission sociale et culture :

**M. J.-C. Marchand** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- mis au point l'organisation du repas des aînés,
- fait le bilan de la distribution des cadeaux de Noël et de l'illumination de l'allée du cimetière à Compesières.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1363 Crédit d'investissement 2015 de CHF 92'000.- destiné à l'étude de l'assainissement du bassin versant du chemin d'Archamps**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme H. Schneuwly** qui précise qu'il s'agit d'une nouvelle étape relative à l'assainissement du système des eaux. La zone concernée se situe entre la route du Pont-de-la-Fin et la route d'Annecy en direction de La Mûre. Les conduits en place datent des années 1950-1960, sont usés et en très mauvais état. Il s'est avéré, lors des travaux effectués l'an passé en amont du secteur du Pont-de-la-Fin, que l'embouchure était sèche alors qu'un filet d'eau devrait être permanent.

Après sondage, il a été constaté que les canalisations n'étaient plus étanches ce qui peut provoquer une pollution du sol s'il s'agit d'eaux usées, ce d'autant plus que certaines habitations ne sont pas encore rattachées au système séparatif.

Mme H. Schneuwly ajoute qu'il est de la responsabilité de la commune de remplacer les conduits défectueux ; s'agissant de parcelles privées, les frais sont à la charge du propriétaire, sauf s'il s'agit de canalisations importantes rattachées au réseau secondaire.

Le crédit d'investissement proposé permettra d'engager une étude visant la mise en conformité du secteur et la reconstruction des collecteurs EU et EP (eaux usées et eaux propres) ce jusqu'aux limites de la responsabilité communale.

**M. N. Dewaele** demande si l'on connaît la nature de la pollution du nant d'Archamps, telle que mentionnée dans l'exposé des motifs, et si les futurs travaux envisagés engloberont une dépollution dudit nant.

**Mme H. Schneuwly** explique que la pollution constatée ne nécessite pas un assainissement du terrain, les pertes n'étant pas suffisamment importantes. Elle ajoute que la terre agit comme un filtre et il n'a pas été fait d'analyse ciblée au niveau du nant d'Archamps.

**M. N. Dewaele** propose dès lors de modifier le 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'exposé des motifs qui fait mention *d'une pollution importante du terrain et du nant d'Archamps* alors qu'elle n'est pas qualifiée.

**Mme H. Schneuwly** indique qu'elle a repris la formulation de documents transmis par l'ingénieur ; il pourrait en effet être précisé qu'une analyse de la pollution soit effectuée.

**M. B. Boymond** précise qu'il ne s'agit pas d'eaux usées en provenance d'usines ou d'industries mais d'habitations. La pollution n'est donc très certainement pas due à du chlore ou autre, mais plutôt à des matières fécales ce qui ne revêt pas la même importance.

**M. P. Barbey** rejoint M. B. Boymond ; il ne s'agit en effet pas d'une pollution qui nécessite un traitement particulier des sols. Dans le cas présent, on parle plutôt d'une souillure des eaux de ruissellement due au mauvais état des canalisations ; celle-ci n'est probablement importante qu'en comparaison à un égout qui ne fuit pas.

**Mme H. Schneuwly** ajoute que la situation est identique à celle d'avant l'assainissement du bâtiment du stade Alfred-Comoli où l'on pouvait retrouver des résidus de gel douche dans le Nant du Maraîchet.

Si une réserve doit être inscrite quant au traitement de la pollution, **M. J.-Cl. Marchand** propose d'inscrire dans l'exposé des motifs « dont les conséquences et le traitement restent à définir ».

**Mme M. Barrillier** demande à M. N. Dewaele s'il craint qu'un traitement de la pollution influe sur le coût de l'étude.

**M. N. Dewaele** estime simplement que ce qui est à faire doit être fait.

**Mme H. Schneuwly** pense que cet éventuel problème pourra être géré une fois les travaux engagés et non avant.

**M. B. Boymond** demande si une étude complète à l'aide d'une caméra n'a pas été entreprise il y a deux ou trois ans.

**Mme H. Schneuwly** précise qu'un sondage à l'aide d'une caméra a été fait en certains endroits seulement.

- ➔ Conformément à la proposition de M. J.-Cl. Marchand, le président propose de modifier ainsi le 3<sup>ème</sup> paragraphe de l'exposé des motifs : « Il en résulte une pollution importante du terrain et du nant d'Archamps dont les conséquences et le traitement éventuel restent à définir ». Cette modification est acceptée à l'unanimité.
- ➔ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1363.

D-1363 Crédit d'investissement 2015 de CHF 92'000.- destiné à l'étude de l'assainissement du bassin versant du chemin d'Archamps

Considérant,

- le concept d'assainissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE),
- le très mauvais état des canalisations EC / EU, situées entre la route du Pont-de-la-Fin et la route d'Annecy, côté La Mûre, nécessitant d'être remplacées ou réparées,
- le rapport de l'inspection effectuée en 2013 relevant de nombreux problèmes d'étanchéité,
- la séance de travail entre la DGEau, l'ingénieur et la commune,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux lors de sa séance du 12 novembre 2014,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement 2015 de CHF 92'000.- destiné à l'étude de l'assainissement du bassin versant du chemin d'Archamps.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 7100.501.35.
3. De la porter à l'actif du bilan, 7100.141.35, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 7100.331.35.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix.**

## **VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Chemin des Épetex**

**M. B. Boymond** indique qu'un des supports en bois, installé le long du chemin des Épetex et annonçant le cépage planté, est couché depuis de nombreux mois.

**Mme H. Schneuwly** l'a déjà signalé mais elle va le faire à nouveau.

### **2. Cartes journalières CFF**

**M. Ch. Hottelier** demande si un bilan annuel relatif à la vente des cartes journalières a été établi ?

**M. A. Walder** indique que 1'102 cartes journalières CFF ont été vendues en 2013, 1'114 en 2014. En 2013, une perte de CHF 5'120.- avait été enregistrée, elle s'est élevée à CHF 7'040.- en 2014, le coût total des abonnements ayant augmenté de CHF 2'400.-. Depuis 2015, un message est envoyé chaque semaine aux communes avoisinantes afin de les informer de nos disponibilités pour la quinzaine à venir et favoriser ainsi les ventes. Il ajoute que le prix a également été augmenté, une carte se vendant dorénavant CHF 43.-.

### **3. Eclairage public**

**M. Ch. Hottelier** signale que le lampadaire installé devant sa maison fonctionne de manière très aléatoire.

### **4. Cimex lectularius – punaise de lit**

**Mme L. Nicolet** s'assure que tout déchet encombrant susceptible d'héberger des punaises de lit doit être emballé, ceci même s'il n'y a pas suspicion.

**Mme H. Schneuwly** confirme. S'il n'est pas emballé, Transvoirie ne l'emportera pas.

### **5. Déchetterie du chemin d'Archamps (derrière la douane)**

**Mme L. Nicolet** demande la confirmation que la déchetterie sise au chemin d'Archamps a bel et bien été privatisée car des containers ont été remis en place.

**Mme H. Schneuwly** confirme. Les containers, précédemment propriété de la commune, ont été vendus à l'une des régies de l'immeuble qui en assure l'entretien. La levée desdits containers est effectuée par Transvoirie et pris en charge par la commune.

### **6. Bornes frontière**

**Mme M. Barrillier** a lu dans la FAO qu'à l'occasion du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, il est possible de devenir parrain ou marraine d'une borne frontière et participer ainsi à l'histoire de la région genevoise. Il existe, autour de Genève, 453 bornes dont une quarantaine est très endommagée. Un crédit de la Confédération est prévu pour leur rénovation mais il reste insuffisant et permet la restauration d'une seule borne par an. Mme M. Barrillier propose que la commune parraine une ou deux bornes, ceci pourrait se faire pour marquer l'anniversaire des communes réunies qui fêtera son 200<sup>ème</sup> en 2016.

**M. A. Walder** rappelle que, selon le règlement, les membres du Conseil municipal ont la possibilité de faire des propositions plutôt que d'interpeler l'Exécutif. Il précise que la commune possède déjà des bornes qui sont installées devant la commanderie. Il ajoute néanmoins que la proposition pourrait en effet être présentée sous la forme d'une motion et soumis au vote du Conseil municipal.

Il informe qu'un livre, dont la commune de Bardonnex a fait l'acquisition d'un exemplaire, vient de sortir et qu'une quinzaine de pages la concerne. Il rappelle que la commune de Bardonnex a plus de frontière avec la France qu'avec le canton de Genève et, par déduction, que passablement de bornes sont installées sur son territoire.

## **7. Repas des aînés**

**Mme H. Schneuwly** transmet le message que lui ont fait plusieurs personnes au sujet du repas des aînés ; celles-ci ont été enchantées et plus particulièrement par la qualité du repas servi.

## **8. Levée des déchets**

Bien que Mme H. Schneuwly reste positive vis-à-vis de l'entreprise qui effectue la levée des déchets, **M. A. Walder** l'est moins et tient à préciser qu'un courrier recommandé lui a récemment été adressé. Les employés ont en effet été surpris à vider un container de papier avec les ordures ménagères. Dans sa réponse, l'entreprise a signifié que ceux-ci avaient très certainement remarqué des souillures sur les cartons ce qui a provoqué leur geste. Cette réponse est peu plausible au vu de la grandeur du petit interstice qui permet l'accès au contenu du container et, de surcroît, quand on connaît la vitesse à laquelle ces employés pratiquent la levée.

Un deuxième recommandé lui sera d'ailleurs prochainement adressé car il est difficile de comprendre pourquoi, un mardi matin, deux camions, procédant à la levée des déchets et séparés d'une vingtaine de mètres, se suivaient dans le village de Landecy provoquant un capharnaüm vu le croisement difficile avec les voitures. De plus, quelques difficultés au niveau des horaires de levées restent rédhibitoires.

**M. N. Dewaele** a en effet constaté une levée des poubelles spécialement matinale aujourd'hui puisque l'entreprise est passée à 6h30 ce qui n'est pas habituel.

## **VIII CALENDRIER**

<b>Commissions</b>	Aménagement	23.02.15	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	17.02.15	18h30	Salle des commissions
	EDD	16.02.15	18h30	Salle des commissions
	Finances	16.03.15	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements	02.03.15	18h30	Salle des commissions
		30.03.15	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	10.03.15	18h30	Salle des commissions
	Bureau	19.02.15	18h30	Mairie
	Conseil municipal	03.03.15	20h30	Salle des chevaliers



Course du Conseil municipal 06.06.2015

Cérémonie de passation de  
commandement de la compagnie des  
sapeurs-pompiers 13.06.2015

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h20.

Alexandre Krasnosselski, président

Genève, le 7 février 2015/fb